

33267

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU CANTAL

2ème Division

2. Bureau

Aurillac, le 19 septembre 1939

Service des étrangers.



P.J.

Monsieur le Maire d'Arpajon sur Cère
est prié de remettre l'ordre de paiement
ci-joint à ~~l'étranger~~ à M^r Feuillet Fernand
& m'en accuser réception.

éciter la
esseroit
reçu de la

Au cas où l'étranger ci-dessus désigné
aurait quitté la commune, retourner l'ordre
de paiement à la Préfecture avec l'indica-
tion de la nouvelle adresse.

le Préfet
respectueux

LE PRÉFET DU CANTAL
Le Secrétaire Général Délégué

Reçu & remis:

-1-

le 21. 9. 1939

Arpajon sur Cère

et par son Ordre,

LE SECRÉTAIRE

[Signature]



est

effeur
on. Cél
etal:

Arpajon sur Cère le 12. 8. 1939
Le Maire

[Signature]



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

33267



Aurillac, le 31 Août 1939.

2^{me} Bureau

Minute

Fait retour du passeport
ci-joint à Monsieur FEUILLET en lui
faisant connaître que jusqu'à nouvel
ordre la délivrance des passeports
est suspendue.

Tout français de sexe
masculin de 18 à 48 ans ne pourra
être autorisé à se rendre à l'étran-
ger à moins que son fascicule de mo-
bilisation mentionne qu'il est ti-
tulaire d'une autorisation spéciale
de l'autorité militaire pour quitter
la France.

La somme de 38 Frs sera
remboursée à M. FEUILLET sur sa demande.

Sous le couvert de M. le Maire d'Arpajon s Cère

*éciter la
passeport
écou de la
le Préfet
respectueux
et
M. Feuille
M. Feuille
M. Feuille*

*Arpajon, Cère le 12.8.1939
M. Feuille*

[Signature]



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

33267

Aurillac, le 26 août 1939.



REPUBLICAN FIANCAISE.
RÉCÉPISSÉ DU MANDAT
Montant du mandat.
Droit.....
Droit d'exploit et fact.

308
4
10

ARRONDISSEMENT D'AURILLAC
Mairie d'Aurillac
Expéditeur pour le destinataire
Nom et Prénoms
N° de dossier
N° de mandat

Après de donner suite à
la demande de prorogation
de passeport, M. Fernand Ferrière
est prié de nous faire parvenir
d'urgence, au moyen du chèque
ci-joint, la somme de

éciter la
passeport
reçu de la

3, 75

Satisfait
le 26.8.1939
Toussaint



le Préfet
respectueux

a M. Fernand Ferrière, chauffeur
à Boussac - C^{te} d'Arpajon s/c^{te}
le conseil de canton
le chef de Arpajon s/c^{te}

et
M. Ferrière
M. Ferrière
M. Ferrière

-avec avis favorable
Arpajon s/c^{te} le 26.8.1939
Le Maire

J. Toussaint





CH 33267



Arpajon. Cère le 22. 8. 1939

MONSIEUR LE PREFET
DU CANTAL

D.A.

*J'ai l'honneur de solliciter la
rurrogation de mon passeport
ci-joint - ainsi que le reçu de la
taxe versée*

*Veuillez Monsieur le Préfet
croire à mes sentiments respectueux*

F. Feillet

*Feillet Firmin - chauffeur
à Boussac C^o d'Arpajon. Cère
Cantal.*

*Remarque
à l'attention de
M. Feillet
le 26 août 1939
comme demandé
à l'attention de M. Feillet*

*Vu et transmis
avec avis favorable
Arpajon. Cère le 22. 8. 1939
Le Maire.*

[Signature]



Ayrou. Cère le 6. 9. 1939 - -

Monsieur le Préfet
Du Cantal - Aurillac

Le soussigné Feuillet Fernand Gaston
Chauffeur - demeurant à Ayrou (Cantal)
n'ayant pu obtenir la prorogation
de mon passeport (dont j'avais formulé
la demande). ai l'honneur de solli-
citer le remboursement de la somme
de 38^{.-} versée pour le montant du timbre
Veuillez Monsieur le Préfet
croire à mes sentiments respectueux

Feuillet Fernand

Mairie d'Ayrou. Cère (Cantal.)

Un avis de Remboursement de 38^{.-} a été
adressé à M. Feuillet. ~~par les soins~~
sous le couvert de M. le Maire d'Ayrou
le 19 Septembre 1939